

08/12

CONSEIL DE DIRECTION
PROCES-VERBAL PROVISOIRE
de la séance du 30 octobre 2012

Présents

Hervé FRADET, Emmanuel GOLDSTEIN, Christian LEQUESNE, Maxime SAADA, Etienne WASMER.

Arnaud BONTEMPS, Raphaëlle REMY-LELEU, Marie-Laure PERROUAULT, Pierre BORNAND (arrivé à 8 h 47), Coralie VASSEUR.

Ali ZEROUATI, Bastien IRONDELLE, Philippe PETAT.

Nadège ABOMANGOLI (arrivée à 8 h 49), Vincent BERGER, Jean-Claude CASANOVA, Catherine MAYEUR-JAOUEN, Pierre MEYNARD, Laurence PARISOT (arrivée à 8 h 55), Michel PÉBEREAU, Jean-François VERDIER.

Absents ou excusés

Laurent GERMAIN (procuration à Jean-Claude CASANOVA), François HEILBRONN (procuration à Michel PÉBEREAU), Robert SKIPPON (procuration à Arnaud BONTEMPS).

Anouck MANEZ (procuration à Raphaëlle REMY-LELEU), Alexander RITTER (procuration à Arnaud BONTEMPS), Hadrien RETORD (procuration à Pierre BORNAND).

Véronique DESCACQ (procuration à Bastien IRONDELLE), Philippe TERNEYRE (procuration à Catherine MAYEUR-JAOUEN).

Assistaient à la réunion

François WEIL
Nelly ANTOINE
Michel GARDETTE
Dolly CARENE
Nicolas PEJOUT
Frédéric PUIGSERVER

recteur de Paris,
représentante du recteur,
directeur adjoint, directeur de l'information scientifique,
assistante d'Hervé Crès,
directeur de la vie universitaire.
président de la commission paritaire de l'IEP de Paris

Désignation du directeur de l'Institut d'études politiques de Paris

**CONSEIL DE DIRECTION
PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE
DE LA SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2012**

La séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de Michel PÉBEREAU. Le président donne la liste des procurations :

- Laurent GERMAIN donne procuration à Jean-Claude CASANOVA.
- François HEILBRONN donne procuration à Michel PÉBEREAU.
- Robert SKIPPON donne procuration à Arnaud BONTEMPS.
- Anouck MANEZ donne procuration à Raphaëlle REMY-LELEU
- Alexandre RITTER donne procuration à Arnaud BONTEMPS
- Hadrien RETORD donne procuration à Pierre BORNAND
- Véronique DESCACQ donne procuration à Bastien IRONDELLE.
- Philippe TERNEYRE donne procuration à Catherine MAYEUR-JAOUEN.

Le Conseil reçoit Vincent BERGER, nouvel élu, et François WEIL, Recteur de Paris, qui a souhaité assister à cette réunion.

Michel PÉBEREAU rappelle qu'un seul point est prévu à l'ordre du jour : la désignation du directeur de l'Institut d'études politiques de Paris. Il cède la parole à François WEIL, pour une déclaration liminaire.

François WEIL remercie le président pour son accueil. Il rappelle que dans une lettre transmise au président CASANOVA le 3 septembre, madame la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche avait émis le souhait de suspendre la nomination d'un administrateur à la publication du rapport public de la Cour des comptes. François WEIL prend acte du fait que les institutions ont décidé de procéder autrement et le déplore, considérant que la nomination du nouvel administrateur constitue une prise de risque. Il rappelle ensuite que l'État souhaite préserver la réputation de l'établissement, riche de sa recherche, de la qualité de ses formations et de son rayonnement en France comme à l'étranger. Le souhait du ministère de l'Enseignement supérieur porte d'une part sur la traçabilité et l'utilisation de la subvention accordée à Sciences Po, d'un montant de 62 millions d'euros, et d'autre part sur l'application des recommandations définitives que la Cour des comptes fera paraître en novembre. François WEIL indique que ces recommandations devront faire l'objet d'engagements pris par les responsables actuels de l'établissement, particulièrement si la personnalité désignée est associée à la précédente politique de l'Institut. Il confirme ensuite qu'aucune désignation ou décision relative à la nomination d'un nouvel administrateur ou d'un nouveau directeur ne sera prise avant la publication du rapport définitif de la Cour des comptes.

Michel PÉBEREAU remercie le recteur de Paris pour sa déclaration, mais rappelle que la procédure de proposition d'un nouvel administrateur est habituelle. Il dit ensuite être honoré par la présence de François WEIL, précisant que c'est la première fois en 24 ans que le recteur honore le Conseil de sa présence. Michel PÉBEREAU rend hommage à la représentante habituelle du rectorat, Nelly ANTOINE. Il ajoute que la position énoncée par François WEIL n'introduit aucun élément nouveau, et rappelle que le Conseil de la Fondation a délibéré le 29 octobre 2012 et s'est prononcé sur la nomination d'un nouvel administrateur, sur la base de la proposition d'un Comité incluant les deux représentants de l'État du Conseil de la Fondation, dont le vice-président du Conseil d'État. Michel PÉBEREAU rapporte que ces deux représentants ont participé aux délibérations du Conseil et n'ont souligné aucune objection vis-à-vis de cette délibération. Il ajoute que Jean-Claude CASANOVA a eu des contacts avec madame la ministre à ce sujet.

Jean-Claude CASANOVA rapporte en effet avoir rencontré madame la ministre et l'avoir informée de la réunion du Conseil d'administration, le 29 octobre. À ce sujet, Jean-Claude CASANOVA rappelle que la Fondation nationale des sciences politiques assure de par la loi la gestion de l'Institut d'études politiques. Il ajoute que madame la ministre a confirmé que le gouvernement n'interviendrait pas dans le choix du nouvel administrateur. S'agissant de la lettre de madame la ministre relative à la demande d'attente des conclusions du rapport définitif de la Cour des comptes, Jean-Claude CASANOVA déclare

que ce rapport est parvenu à Sciences Po depuis quinze jours et que ses conclusions ont été transmises au Conseil d'administration. À la suite d'une discussion sur la procédure engagée avec la Cour des comptes, le Conseil a décidé de procéder à l'élection du nouvel administrateur de la Fondation nationale des sciences politiques, et Hervé CRÈS a été élu par vingt voix, neuf bulletins blancs et un bulletin nul. Jean-Claude CASANOVA explique qu'il avait été convenu avec madame la ministre et les autorités gouvernementales que les procédures proprement dites de nomination interviendraient après la fin de la procédure de la Cour des comptes prévue pour le 22 novembre. Il ajoute que la Cour des comptes a changé les dates et les modalités de sa procédure, passant d'un hypothétique référé à un rapport public. Jean-Claude CASANOVA affirme que le contenu de ce rapport définitif ne peut plus changer, sauf erreur matérielle, et que les réponses de Sciences Po à ce rapport seront remises le 19 novembre. S'agissant de ces réponses, il explique que la Fondation accepte les recommandations de la Cour des comptes, qui portent sur la meilleure gestion, la correction d'un certain nombre d'irrégularités en ce qui concerne le service des professeurs – particulièrement des professeurs associés – et accepte les recommandations générales de meilleure gouvernance et de publicité. La Fondation n'a aucune objection en ce qui concerne les recommandations de la Cour des comptes, qui seront examinées lors de ses prochains Conseils d'administration. En revanche, Jean-Claude CASANOVA affirme que la Fondation ne souhaite pas de modification de son statut, qui ne peut être envisagée qu'en accord avec les instances concernées. S'agissant de la présence de l'État, Jean-Claude CASANOVA rappelle que le décret de 1946 prévoit le plein contrôle du ministère des Finances et de l'Éducation et ajoute que la fondation ne saurait être tenue responsable de leur absence et de leur lacune en termes de contrôle.

Michel PÉBEREAU précise que les conclusions de la Cour des comptes seront examinées lors d'un prochain Conseil. Il ajoute que le rapport concerne très peu l'Institut d'études politiques. Il signale n'avoir pas été destinataire du pré-rapport établi en juillet, ce qui suppose que l'Institut n'était pas concerné. Michel PÉBEREAU rappelle en outre que le Conseil, en charge des problématiques de gestion de la vie universitaire, n'a pas de responsabilité financière, mais une responsabilité dans l'organisation des examens, l'organisation des études, la détermination des droits de scolarité, leur usage, et le système des bourses. De fait, Michel PÉBEREAU revient sur sa stupéfaction vis-à-vis des affirmations parues dans la presse, relatives aux décisions d'emprunt du Conseil. Il rappelle que le Conseil de direction de l'IEP de Paris n'est pas habilité à contracter des emprunts et n'a pas à délibérer en ces matières. Il revient ensuite sur la procédure à l'ordre du jour.

Bastien IRONDELLE remercie au nom des salariés le Recteur de sa présence. Il affirme de son côté que les salariés et les personnels affectés à l'IEP et à la Fondation sont très attachés au lien avec l'État et souhaitent des relations les plus cordiales et les plus efficaces possible avec cette tutelle. Il déplore en revanche que le Conseil n'ait pas eu connaissance de la lettre de madame la ministre. Bastien IRONDELLE revient ensuite sur « les fuites » relatives au rapport définitif sur la Cour des comptes, et sur le manque de vigilance du Conseil de direction de l'IEP que soulignerait ce rapport. Il s'étonne que les membres du Conseil d'administration aient eu accès aux conclusions du rapport définitif de la Cour des comptes, et pas les membres de ce Conseil.

Jean-Claude CASANOVA confirme que ces recommandations ont été présentées au Conseil d'administration de la Fondation, avec l'autorisation du président de la 3^e chambre de la Cour des comptes.

Bastien IRONDELLE regrette que les membres du Conseil de direction, collectivement mis en cause par le rapport de la Cour des comptes, n'aient pas eu accès à ces recommandations.

Michel PÉBEREAU demande à Jean-Claude CASANOVA l'autorisation de transmettre au Conseil une copie de ces recommandations, dans la mesure où la recommandation sur la gouvernance est susceptible de concerner l'Institut

Jean-Claude CASANOVA affirme en effet qu'une seule recommandation, en deux parties, concerne l'IEP. Ces deux parties sont relatives

- au service des professeurs, pour lequel seule l'assemblée des professeurs est compétente en termes d'avancements et de services,

- à la durée des mandats des différentes composantes de l'Institut, un problème statutaire vis-à-vis duquel les deux instances doivent être amenées à réfléchir, en examinant la question de la durée et de l'éventuelle limitation du renouvellement des mandats du président et du directeur.

Jean-Claude CASANOVA précise que le Conseil d'administration de la Fondation sera saisi du sujet de la durée du mandat d'administrateur en même temps que de celui du président de la Fondation.

Michel PÉBEREAU rappelle que le président du Conseil, comme tous ses membres, exerce une fonction à titre bénévole. Cette fonction est renouvelée tous les ans par élection. Il explique que si une autre limite devait être envisagée, elle serait traitée par le Conseil de direction, qui peut changer chaque année de président, s'il le souhaite.

Raphaëlle REMY-LELEU apporte son soutien à la position de François WEIL et invite le Conseil à reporter son vote à la publication définitive du rapport de la Cour des comptes. Elle précise que l'institution va devoir répondre à un certain nombre de critiques, du point de vue de ses grandes orientations stratégiques. Raphaëlle REMY-LELEU évoque le choix de l'enseignement des masters sans représentation étudiante, l'utilisation parfois dispendieuse des frais de scolarité et du budget, et la rémunération des directeurs. Elle ajoute que les organisations étudiantes n'ont toujours pas d'engagement de long terme concernant les frais de scolarité, qui représentent une lourde charge pour les étudiants et pour leur famille, notamment en période de crise. Raphaëlle REMY-LELEU considère que l'élection immédiate de l'administrateur constitue une prise de risque, et qu'il serait plus judicieux d'envoyer un meilleur symbole vis-à-vis de l'autonomie de l'institution. Raphaëlle REMY-LELEU s'enquiert ensuite de la possibilité d'un veto du gouvernement, considérant ses attentes de réponses sur les orientations stratégiques et les procédures juridictionnelles.

François WEIL confirme que le gouvernement prendra sa décision au vu des conclusions du rapport de la Cour des comptes.

Michel PÉBEREAU précise que la situation est bien celle qui a été indiquée. Il invite le Conseil à procéder à l'étude de l'ordre du jour.

Catherine MAYEUR-JAOUEN affirme que les éléments d'information du Conseil pour procéder à ce vote sont insuffisants. Elle rappelle que selon le rapport, les deux Conseils ont été accusés de manquer de vigilance. À son sens, cette défaillance va de pair avec le caractère lacunaire des informations transmises, et avec la volonté de conduire un vote dans la précipitation. Catherine MAYEUR-JAOUEN rappelle également que le rapport définitif, à travers ses conclusions, permettra à tous de voter en connaissance de cause. Elle souhaite donc que le vote soit reporté.

I. DÉSIGNATION DU DIRECTEUR DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS.

a) Exposé

Michel PÉBEREAU rappelle que le rapport de la Cour des comptes concerne la Fondation, qui a d'ores et déjà répondu. Il précise que les réponses au pré-rapport ont été diffusées à l'ensemble de la communauté de Sciences Po par mail. Michel PÉBEREAU revient ensuite sur la procédure d'élection mise en place, qui a vu la création de deux Comités de sélection, l'un pour le Conseil, l'autre pour la Fondation. Il ajoute que le Comité du Conseil de direction a rassemblé les différentes parties prenantes de Sciences Po, avec le Conseil de direction en la personne de son président, ses deux vice-présidents, le président du Conseil scientifique, MM Marc LAZAR, et Jean-François SIRINELLI, le président de l'assemblée générale des professeurs, toutes personnalités élues. Ces différentes personnalités se sont réunies sous la présidence de Michel PÉBEREAU à plusieurs reprises, et ont étudié les 24 dossiers de candidature. Trois dossiers ont été retenus, complétés d'un quatrième, retenu par le Comité de sélection du Conseil de la fondation. Michel PÉBEREAU précise que la confidentialité des dossiers retenus, importante, n'a pas été respectée, ce qui a placé les Comités dans une situation délicate par rapport aux autres candidats. Il poursuit son propos en expliquant que le Comité du Conseil de direction a ensuite procédé à des auditions et a choisi, comme de son côté le Comité du Conseil d'Administration, à

l'unanimité, de proposer Hervé CRÈS. Michel PÉBEREAU présente le parcours d'Hervé CRÈS, qui justifie à son sens le choix des Comités :

Hervé CRÈS est entré en 1987 à l'École normale supérieure dans la section mathématiques, puis à Sciences Po dont il est sorti diplômé en 1990. Il s'est engagé dans la recherche à double titre, avec deux doctorats en 1994, l'un en économie à l'université de Genève et l'autre en mathématique à Paris I. Hervé CRÈS a conduit une carrière internationale d'universitaire entre 1991 et 1994 : assistant de recherche pour l'enseignement et la recherche à l'université de Genève et au fond national de la recherche scientifique. Entre 1994 et 1997, il a été professeur assistant de l'université de Pennsylvanie. En 1997, il a été *visiting professor* à l'université de Copenhague. Quelques années après, il a fait de même à l'université d'Istanbul. Sa carrière d'enseignant a été poursuivie à HEC d'une part, et Sciences Po d'autre part. Entré en 1993 comme professeur assistant à HEC, il est devenu professeur associé d'HEC Paris en économie. Il a occupé ces fonctions de 1997 à 2003. Entre 2003 et 2008, il a été professeur du département de finance et d'économie de HEC. Il y a reçu le prix du meilleur enseignant de HEC. Pendant cette période, Hervé CRÈS a occupé les fonctions de doyen associé, directeur de l'École doctorale de HEC, entre 2005 et 2007 puis, de 2006 à 2008, il a été directeur délégué de HEC et responsable des masters spécialisés. Il était le numéro 2 de HEC. À partir de son entrée à HEC, il a exercé des fonctions administratives en plus de ses fonctions d'enseignant-chercheur. Ses fonctions d'enseignant-chercheur ne se sont pas démenties, puisqu'il a publié seize articles scientifiques de niveau 1, dont quatre dans le cadre de Sciences Po. Entré en 2008 comme professeur d'économie et comme directeur adjoint de Sciences Po et directeur des études et de la scolarité, il est devenu en 2011 directeur de l'École doctorale de Sciences Po.

Pour Michel PÉBEREAU, la candidature d'Hervé CRÈS répond intégralement aux exigences présentées lors de l'appel à candidature. Michel PÉBEREAU précise qu'Hervé CRÈS a une connaissance pratique de l'anglais parfaite et une connaissance à haut niveau de l'université sur le plan international. Ses compétences scientifiques et universitaires sont exceptionnelles reconnues par ses pairs et il possède, en outre, des qualités de gestionnaire et de manager dont il a fait preuve successivement à HEC et à Sciences Po.

En marge de la présentation de ce parcours, Michel PÉBEREAU rappelle que lors de la dernière réélection de Richard DESCOINGS, le temps de réaction des pouvoirs publics à la proposition du Conseil avait été si long qu'il avait craint que la lettre de nomination ne fût égarée. Le fait que des délais soient nécessaires pour que les autorités gouvernementales prennent leur décision n'est donc pas un fait nouveau. Or, Michel PÉBEREAU souligne l'urgence de la situation, au regard de plusieurs aspects, notamment de relations entre l'Institut et ses partenaires internationaux, inquiets de ne pas voir émerger un nouveau directeur. S'agissant des autres candidats, Michel PÉBEREAU dit en avoir reçu deux, qui ont manifesté leur étonnement face à l'absence réponse à leur candidature. Michel PÉBEREAU précise que cette attente est également partagée par le personnel, inquiet de la stabilité de l'Institut. Il conclut son propos sur le fait que Sciences Po est debout et a l'intention de poursuivre la grande œuvre qui a été engagée sous la direction de Richard DESCOINGS. L'Institut doit défendre la politique mise en œuvre par le précédent directeur et son unité doit reposer sur un vote clair sur la désignation du successeur. Michel PÉBEREAU précise que personne n'a affirmé qu'un élément du rapport fût de nature à mettre en cause Hervé CRÈS. Il ne voit donc aucune raison de différer sa désignation et considère l'urgence de procéder au plus vite à la réalisation de la convergence permanente entre le Conseil de direction de la Fondation et l'Institut, condition de la solidité de Sciences Po.

b) Questions et observations

Hervé FRADET – qui s'exprime en tant que membre du Conseil et non comme candidat – estime que Michel PÉBEREAU souhaite conduire la séance dans la précipitation en proposant ce vote. Il affirme que la procédure est problématique, dans la mesure où la Commission a été nommée *ad hoc* pour sélectionner des candidats. Il note encore que les membres de cette Commission n'ont pas été élus, mais imposés, puis ajoute qu'aucune communication des dossiers des candidats n'a été faite.

Michel PÉBEREAU lui répond que la communication des dossiers des quatre candidats figure dans son dossier.

Hervé FRADET indique que ces dossiers ont été reçus seulement la semaine dernière.

Michel PÉBEREAU acquiesce. Il ajoute que la liste des autres candidats a également été communiquée.

Hervé FRADET regrette d'avoir dû se rendre dans une petite salle obscure pour pouvoir consulter le contenu de ces autres dossiers.

Michel PÉBEREAU confirme que les membres du Conseil avaient la possibilité de consulter les dossiers.

Hervé FRADET observe la très bonne candidature de Monsieur MATHIOT, directeur de l'Institut d'études politiques de Lille. Il affirme que ce candidat, comme d'autres, a été traité de manière scandaleuse, qui fait honte à l'Institut. Il ajoute que le président du Conseil n'a qu'une fonction : celle de présider le Conseil, non d'imposer sa loi.

Michel PÉBEREAU remercie Hervé FRADET, et explique qu'il ne cherche à imposer de loi à quiconque. Michel PÉBEREAU souligne que l'opposition d'Hervé FRADET à cette procédure n'est apparue que tardivement.

Christian LEQUESNE demande à François WEIL de préciser le sens de la position de l'État, au regard des conclusions de la Cour des comptes. Il a cru comprendre de son propos que l'Etat n'était pas favorable à l'engagement d'une procédure avant les conclusions de la Cour des comptes. Peut-il confirmer ?

François WEIL rappelle que le rapport public de la Cour des comptes n'est pas encore connu et que des fuites ont eu lieu. Il affirme que le gouvernement attend d'avoir le rapport public et les réponses définitives de Sciences Po à ce rapport. Au vu des uns et des autres, le gouvernement prendra sa décision et examinera si telle ou telle personne fait l'objet de mention de la part de la Cour ou non.

Michel PÉBEREAU demande à Jean-Claude CASANOVA, qui a reçu ce rapport, vu la ministre, et eu des contacts avec la Cour des comptes s'il peut apporter quelques précisions.

Jean-Claude CASANOVA explique que le projet de rapport thématique, fait en 9 exemplaires, a été reçu par trois personnes de Sciences Po : l'administrateur provisoire de l'IEP, le président de la Fondation et le président du Conseil de direction. Il a également été adressé au ministre, à la direction de l'enseignement supérieur. Jean-Claude CASANOVA rappelle que les fuites concernant le rapport provisoire, n'avaient pu provenir que de la Cour des comptes ou de l'administration, puisque le rapport adressé à Sciences Po, en deux exemplaires, était différent. Le seul rapport de Sciences Po (qui n'a pas été photocopié) est celui dont des extraits sont parus dans Le Monde. Il s'agit de la photocopie d'un rapport venant de la Cour des comptes ou des autorités gouvernementales. Jean-Claude CASANOVA précise que la preuve matérielle peut en être fournie. L'actuel rapport comprend une conclusion générale et les principales recommandations. Les recommandations sont tirées de la conclusion générale. Philosophiquement, l'essentiel de la situation tient au fait que Sciences Po, en raison de sa croissance et de sa complexité – en raison sans doute d'erreurs de gestion ou d'irrégularités commises – ces quinze dernières années, a besoin d'un accroissement de ses contrôles internes et d'un accroissement de ses contrôles externes.

Jean-Claude CASANOVA précise que dans sa réponse à la Cour des comptes, Sciences Po a pris un certain nombre de dispositions, relatives à

- des réunions plus régulières du Conseil d'administration de la Fondation,
- une meilleure présentation du budget,
- la définition de la rémunération de l'administrateur par le Comité des rémunérations, votée par le Conseil d'administration.

Jean-Claude CASANOVA dit ne pas être choqué par les conclusions générales de la Cour, en ce qui le concerne, en tant que président de la Fondation. Il souligne en revanche son désaccord avec certains points d'interprétation juridique : la Cour des comptes considère que Sciences Po entre dans la catégorie des organismes à but non lucratif, une catégorie créée après le scandale – du fait d'un défaut de contrôle – de l'ARC . Sciences Po et les juristes les plus éminents considèrent que Sciences Po n'entre pas dans cette catégorie. Jean-Claude CASANOVA affirme que seules les autorités judiciaires sont compétentes pour trancher ce désaccord juridique. En ce domaine, la Cour des comptes n'est pas une autorité juridique. Les points d'accord avec la Cour des comptes portent sur le système de rémunération des enseignants, qui sera modifié. . Il en va de même pour la rémunération de l'administrateur. Jean-Claude CASANOVA souhaite que désormais, la totalité des primes, c'est-à-dire des adjonctions à une rémunération pour le personnel enseignant, figure dans le budget de la Fondation et soit approuvée par le Conseil de la Fondation. Jean-Claude CASANOVA relève un point sur lequel les recommandations de la Cour ne seront pas suivies, relatif à la stricte liaison de la rémunération des personnels de la Fondation à celles de la fonction publique. Jean-Claude CASANOVA rappelle que depuis l'origine, la Fondation gère son personnel dans les règles du droit privé, et l'application stricte de ce qui se produit dans le secteur public n'a jamais convenu à la Fondation qui souhaite garder son statut privé.

En marge de son intervention, Jean-Claude CASANOVA signale que lorsqu'une décision est prise à Sciences Po, alors cette décision est appliquée dans les 6 mois, ce qui n'est pas le cas pour les décisions de l'État. Il illustre ce point par la politique de recrutement dans les ZEP, mise en œuvre par Richard DESCOINGS, et profite de cette occasion pour signaler que la candidature de M. MATHIOT n'a pas été retenue, entre autres raisons, car il s'opposait à cette politique de discrimination positive. Jean-Claude CASANOVA rappelle que Sciences Po s'est battu pendant un an et demi, et a gagné sur tous les terrains, y compris sur le terrain législatif et constitutionnel pour faire valoir ce point.

Michel PÉBEREAU estime que cela apporte la preuve qu'il était nécessaire de regarder les dossiers, comme les membres du Conseil en avaient la possibilité.

Arnaud BONTEMPS souhaite clarifier les éléments du débat, qui portent à la fois sur le calendrier, la procédure et les candidatures. Il souhaite pour l'instant se concentrer sur la première discussion. S'agissant du calendrier, la problématique porte sur le manque de vigilance pointée par le pré-rapport, et sur le manque d'information. Arnaud BONTEMPS explique que les membres du Conseil ont eu accès aux réponses de Sciences Po, qui ont été mises en ligne. Par contre, ils n'ont pas disposé du pré-rapport, dont les informations ne proviennent pas de la Cour des comptes, mais de fuites. Ce rapport aura une influence sur le contexte dans lequel le nouveau directeur devra évoluer. Arnaud BONTEMPS estime dommageable que cette information ne soit pas disponible au moment où une prise de décision est demandée. L'institution est décriée, critiquée pour de nombreuses raisons. Il lui faut donc être irréprochable sur la procédure et notamment sur le calendrier. Arnaud BONTEMPS fait part d'une dépêche de l'AEF sur les dix-neuf recommandations de la Cour des comptes qui « *se réserve de donner des suites juridictionnelles.* » Il note que cette mention a donné lieu, à l'instant, à une bataille d'interprétation sur ce que pouvait dire ou non tel haut fonctionnaire ou tel représentant de l'État. En tout état de cause, Arnaud BONTEMPS note que la décision du gouvernement sera prise en fonction de la décision de la Cour des comptes. Revenant sur cette « prise de risque » au sujet de la question à l'ordre du jour et considérant le symbole et l'information du Conseil, il ne pense pas souhaitable que le gouvernement soit « responsable pour deux » sur la nomination du directeur. Par conséquent, il demande à ce qu'on ne propose – Arnaud BONTEMPS insiste sur la notion de proposition – le nom du futur directeur qu'en étant sûr des suites qui pourraient être données à ce rapport. Arnaud BONTEMPS prend acte du désaccord de Monsieur PÉBEREAU, qui souhaite que le vote ait lieu aujourd'hui et affirme que ce désaccord doit être tranché par le biais d'un vote.

Michel PÉBEREAU remercie Arnaud BONTEMPS pour sa proposition.

Emmanuel GOLDSTEIN aurait souhaité que soient présentés les dossiers des autres candidats. Il précise que son choix portait sur Dominique REYNIÉ, qui lui paraît être la personne ayant le parcours le plus complet, avec la reconnaissance externe la plus forte et la meilleure compréhension stratégique de l'Institut. Emmanuel GOLDSTEIN ajoute que le candidat choisi par feu Richard DESCOINGS n'a pu se présenter, et dit espérer que l'un de ces deux candidats verra son temps venir. En la circonstance,

Emmanuel GOLDSTEIN estime qu'il ne s'agit pas d'élire le successeur de Richard DESCOINGS, mais la personne qui permettra de sortir de cette phase de transition. Il note que la politique de Richard DESCOINGS a valu un certain nombre d'inimitiés à Sciences Po. À ce titre, il considère que ce qui est présentement en jeu a trait à la poursuite d'une politique de démocratisation, d'internationalisation, et de décentralisation des premiers cycles. Pour Emmanuel GOLDSTEIN, les détracteurs de l'Institut, au premier rang desquels d'anciens élèves travaillant dans la presse, et un certain nombre d'institutions concurrentes souhaitent que la situation s'enlise. Il lui semble donc urgent de mettre un terme à cette phase. Emmanuel GOLDSTEIN s'associe aux propos de François HEILBRONN, émis lors du dernier Conseil de direction. Il dit regretter que certains membres du Conseil de direction prêtent la main à l'affaiblissement de l'institution, puis apporte son soutien à Hervé CRÈS, à qui il appartiendra de tenir compte des recommandations du rapport de la Cour des comptes. Emmanuel GOLDSTEIN ne souhaite pas que les mandats de Richard DESCOINGS soient ramenés à quelques irrégularités comptables. Il estime que cette considération ferait insulte à l'ensemble du travail collectif accompli au cours des seize dernières années. Il précise que toutes les institutions de l'envergure de Sciences Po ont fait l'objet de recommandations de la Cour des comptes. Puis il explique que si le gouvernement estime que le choix proposé par l'institution n'est pas compatible avec le rapport final adopté par la troisième sous-section de la Cour des comptes, il appartiendra au Conseil de direction, alors de proposer un candidat et de renvoyer ce choix pour une autre proposition. Cette situation ne pose aucun problème. Pour Emmanuel GOLDSTEIN, le Conseil peut présentement procéder au choix du futur directeur. Il conclut son propos sur le fait que ceux qui ont à cœur d'enrichir l'héritage de Richard DESCOINGS apporteront leur voix à Hervé CRÈS.

Michel PÉBEREAU remercie Emmanuel GOLDSTEIN.

Hervé FRADET relève une certaine contradiction dans cette précipitation. Il explique qu'il reste très peu de temps à attendre avant la publication de ce rapport et considère qu'Hervé CRÈS peut assurer la gestion courante des affaires. Hervé FRADET affirme n'avoir pas attendu ce rapport pour être choqué par un certain nombre de pratiques, au rang desquelles l'absence de revalorisation de la rémunération des maîtres de conférences vacataires (50 euros, actuellement) depuis 25 ans, absence de revalorisation justifiée par le fait qu'enseigner à Sciences Po était « un honneur », selon Michel PÉBEREAU.

Michel PÉBEREAU confirme qu'il s'agit d'un honneur.

Hervé FRADET pense effectivement que c'est un honneur, qui doit être préservé. Mais à la lecture de ce rapport, Hervé FRADET considère la nécessité de s'opposer à la procédure actuellement mise en place.

Michel PÉBEREAU souhaite apporter un éclaircissement sur ce délai de deux semaines d'attente supplémentaire. Il n'est à son sens pas question d'un délai de deux semaines, mais d'un délai de six mois. Michel PÉBEREAU rappelle qu'il avait voulu convoquer un Conseil de direction pour prendre une décision en septembre dernier. La réception de la lettre de madame la ministre a conduit à le différer. Michel PÉBEREAU estime que différer un Conseil à la demande de la ministre peut donner libre cours au sentiment d'une immixtion politique dans les décisions du Conseil. Cela n'a toutefois pas été le cas, et le Conseil a attendu deux mois supplémentaires. Le délai est aujourd'hui de six mois. Michel PÉBEREAU observe que le rapport n'affirme rien qui conduise à annuler la présente proposition d'élection. Il ajoute que dans l'hypothèse d'une poursuite, il faudrait que le parquet de la Cour soit saisi, qu'il veuille bien apporter une réponse à la question posée, ce qui prendrait un délai indéterminé, sur lequel ni Sciences Po, ni même madame la ministre ne peuvent s'engager, compte tenu de l'indépendance de la justice. Michel PÉBEREAU demande à François WEIL de confirmer ce point de procédure.

François WEIL confirme ce point.

Michel PÉBEREAU l'en remercie, puis revient sur ce qu'Hervé FRADET propose : un report *sine die*. Or, Sciences Po ne peut pas savoir à quel moment la Cour des comptes décidera, le cas échéant, d'une suite à donner au rapport. Se référant à un entretien avec des journalistes du journal le Monde, Michel PÉBEREAU souligne que les délais supplémentaires ne servent qu'à alimenter les rumeurs et les

calomnies. Il fait part de sa profonde indignation vis-à-vis du fait que différer la décision de Sciences Po pourrait détourner, de façon odieuse, le candidat retenu d'une vocation évidente. Michel PÉBEREAU rappelle que le Conseil de la Fondation a décidé, aux deux tiers de son assemblée, de procéder à la nomination d'Hervé CRÈS.

Ali ZEROUATI rappelle que Richard DESCOINGS a disparu il y a bientôt sept mois. Depuis, Sciences Po n'a pas de directeur. Il estime qu'une procédure de recrutement de sept mois ne saurait être qualifiée de « précipitée », comme le souligne Hervé FRADET. Ali ZEROUATI rappelle que malgré l'absence de directeur, la vie de l'établissement a suivi son cours, avec des admissions, des remises de diplômes et ce, grâce à l'engagement des salariés et des professeurs. Malgré cet engagement, l'absence de directeur ne permet pas de valider un certain nombre de projets, par exemple celui des impressions (sujet de préoccupation des étudiants), qui a été signé quatre mois après sa validation.

Michel PÉBEREAU dit être profondément désolé par cette situation, qui correspond à la réalité de ce qui est vécu à Sciences Po. Il explique que les salariés de Sciences Po, qui attendent un directeur depuis six mois, ont l'impression que l'institution est devenue l'objet d'un vaste débat public qui n'est en rien le reflet de la réalité de leur vie quotidienne et qui ternit l'image de leur institution.

Étienne WASMER rappelle qu'il s'était exprimé lors de la diplomation et qu'il avait rendu hommage à la fois à l'équipe de direction et aux salariés de Sciences Po pour la façon dont ils ont géré la transition. Étienne WASMER, qui siège au Conseil d'administration depuis avril et au Conseil de direction depuis la même date, a apprécié le courage et la détermination dont Michel PEBEREAU et Jean-Claude CASANOVA ont fait preuve pour assurer la transition après la disparition de Richard DESCOINGS dans un contexte difficile. Il ajoute que l'État exerce sa tutelle et peut refuser les choix qui seront proposés par le Conseil. Ce qui est présentement proposé n'est donc ni illégal, ni choquant. Pour ce qui concerne les relations entre l'État et l'Université, Étienne WASMER rappelle que les initiatives individuelles décentralisées sont celles qui ont le mieux fonctionné. Il cite, dans le domaine de l'économie, les trois centres généralistes, de réputation mondiale que sont l'École d'économie de Toulouse, grâce au développement considérable porté par Jean-Jacques LAFFONT, l'École d'économie de Paris, et Sciences Po. Étienne WASMER évoque encore les unités décentralisées de Lyon, Aix, Marseille, Clermont, qui ont fonctionné. Considérant ces exemples de réussite, il lui semble que l'État doit exercer sa tutelle *a posteriori* et non *a priori*. Étienne WASMER souhaite que le débat sur le candidat proposé ne soit pas escamoté. Il affirme qu'Hervé CRÈS connaît extrêmement bien l'institution, a des qualités de chercheur, une connaissance des institutions internationales, et des connaissances de management qui se rencontrent rarement. Étienne WASMER espère que le vote va se dérouler le plus rapidement possible.

Ali ZEROUATI précise que la Cour des comptes est présente à Sciences Po depuis plus d'un an, tandis que Richard DESCOINGS a disparu il y a environ sept mois. Les deux situations sont différentes. À ces deux situations s'est ajoutée la question des bonus. *In fine*, ces trois sujets ont pesé sur la même année. Ali ZEROUATI rend compte de la fatigue des salariés vis-à-vis de cette situation et pointe les risques de surmenage, liés à leur sur-engagement. Ces salariés ont fait en sorte que la rentrée se déroule dans de bonnes conditions avec Hervé CRÈS qui assurait ses fonctions d'intérim. Pour Ali ZEROUATI, il est peut-être possible de poursuivre avec un directeur provisoire, mais la légitimité du directeur sera tôt ou tard engagée et les salariés aimeraient que cette procédure se termine dans les meilleurs délais.

Michel PÉBEREAU remercie Monsieur ZEROUATI d'avoir bien voulu rappeler le travail des équipes, auquel il rend hommage. Il explique que l'organisation doit répondre à des problèmes extérieurs auxquels elle n'est pas habituée, et à une situation qui pèse sur la vie de chacun. Michel PÉBEREAU reconnaît que les salariés sont au premier rang de la mobilisation et sont les premiers concernés et touchés par les attaques.

Bastien IRONDELLE rappelle que l'Institut sort de plus d'un an d'épreuves propices à la fragmentation et au traumatisme. Dans cette perspective, il affirme qu'un certain nombre de salariés ont été blessés, voire choqués lorsque les plus hautes autorités de la Fondation se sont exprimées et ont amalgamées dans une même réponse concernant les primes, les primes et bonus du Comex, qui étaient l'objet du scandale, avec les primes parfaitement légales, encadrées et conformes au droit social dont bénéficient

les salariés. Bastien IRONDELLE rappelle avoir exprimé des réserves dès le premier jour sur les modalités de la de procédure de sélection du futur directeur. À son sens, une institution académique qui vise l'excellence comme Sciences Po a intérêt à pouvoir débattre et discuter de plusieurs candidatures. Il regrette une nouvelle fois que le comité qui a été désigné pour instruire les dossiers de candidatures n'ait pas été composé à l'issue d'un vote des membres du Conseil.

Pour Bastien IRONDELLE, la position soutenue par Emmanuel GOLDSTEIN souligne que ce débat va manquer. Il lui semble qu'il aurait été tout à fait possible de procéder différemment. Il indique avoir reçu, avec un délai d'une semaine, les quatre projets des candidats retenus, ce qui avait été refusé auparavant. Après avoir examiné ces quatre dossiers, Bastien IRONDELLE estime que le débat collectif sur les quatre projets et l'absence d'un regard extérieur vont manquer. Il observe que la candidature de MM ANDREANI et REYNIE présente des éléments de diagnostic tout à fait intéressants. Les solutions proposées par les candidats mériteraient d'être examinées. Bastien IRONDELLE revient ensuite sur le manque de vigilance souligné dans le rapport officiel de la Cour des comptes et trouve indigne que l'institution n'ait apporté aucune réponse aux candidats non retenus dans la liste des quatre finalistes. Il ajoute que cette procédure se fait dans toutes les universités. Bastien IRONDELLE regrette encore que deux des membres de ce Comité d'instruction, MM LAZAR et SIRINELLI, n'aient pas été conviés à la présente réunion.

Michel PÉBEREAU indique qu'ils ont été conviés, mais qu'ils sont absents pour des raisons professionnelles.

Bastien IRONDELLE ne comprend pas pourquoi le Conseil n'a pas été réuni en septembre.

Michel PÉBEREAU répète que le Conseil en a été empêché, comme il l'a expliqué précédemment.

Michel PÉBEREAU explique que depuis lors, comme l'a précisé Jean-Claude CASANOVA, une réponse a été faite. Le rapport de la Cour des comptes a été reçu, et une réponse y a été apportée. La direction dispose du rapport final de la Cour des comptes et a donc répondu aux différentes conditions qui figuraient dans la lettre. Il est aujourd'hui demandé de différer de nouveau. Mais Michel PÉBEREAU souligne encore une fois qu'il est impossible de savoir jusqu'où ce report peut aller.

Bastien IRONDELLE en est d'accord. Il rappelle être intervenu dans ce Conseil, sur la procédure qui allait être mise en place, et regrette profondément le choix collectif que les membres du Conseil ont accepté. De son point de vue, cette procédure n'est pas à la hauteur d'excellence que Sciences Po vise en tout point et ne renforce pas le candidat qui en sera issu. Bastien IRONDELLE dit avoir la plus grande estime pour Hervé CRÈS, mais conçoit avec difficulté que le Conseil puisse ne pas attendre la publication du rapport définitif. À titre personnel, il pense qu'il est extrêmement urgent de se doter des instances qui permettront de fonctionner pleinement, mais il dit être choqué d'avoir à se prononcer sans le moindre échange avec le candidat. Bastien IRONDELLE rappelle que lorsque le mandat de Richard DESCOINGS a été renouvelé, il y a moins d'un an, la procédure s'était déroulée en deux temps. Richard DESCOINGS était venu en personne présenter son projet. Un échange avec lui avait pu avoir lieu. Certaines précisions avaient pu être demandées sur des engagements. Aujourd'hui, les membres du Conseil sont amenés à se prononcer sur la base d'un dossier, sur un projet établi par Hervé CRÈS en juin, sans pouvoir, au moment du vote, entendre le candidat présélectionné par le Comité de sélection. C'est contraire à la procédure appliquée. Bastien IRONDELLE se réfère au procès-verbal de l'époque « *Michel PÉBEREAU indique que le vote aura lieu lors de la prochaine réunion du Conseil de direction, afin de laisser à chacun le temps de la réflexion.* » Il souligne encore que le Conseil a été convoqué d'une semaine sur l'autre, pendant des vacances scolaires, contexte dans lequel plusieurs membres n'ont pu être présents. Bastien IRONDELLE le déplore pour un vote aussi important et s'élève de nouveau contre cette procédure. Il souhaite pouvoir avoir un échange avec Hervé CRÈS et préciser avec lui comment il sera possible de ressourcer Sciences Po et de sortir de cette crise par le haut. Si le vote a lieu aujourd'hui, des propositions seront faites pour aller en ce sens, et il lui semble regrettable qu'Hervé CRÈS ne soit pas présent et ne puisse prendre aucun engagement ou discussion en la matière. Bastien IRONDELLE conclut sur le fait « aberrant et contreproductif » de se priver d'un débat avec le potentiel futur directeur de l'établissement.

Michel PÉBEREAU prend acte de la déclaration de Bastien IRONDELLE. En accord avec le Comité de sélection, il avait été demandé à Hervé CRÈS de se tenir prêt à venir devant le Conseil après le vote. Michel PÉBEREAU se demande si Frédéric PUIGSERVER pourrait prendre contact avec Hervé CRÈS afin qu'il puisse venir s'exprimer devant le Conseil si celui-ci le souhaite.

Hervé FRADET s'y oppose et souhaite que cette demande soit soumise au vote.

Christian LEQUESNE souhaite revenir sur la question de procédure évoquée par Bastien IRONDELLE. Sans trahir les délibérations du Comité d'instruction, il ressort des conclusions que le prochain directeur, quel qu'il soit, devra réfléchir à la codification d'une nouvelle procédure. Des leçons devront être tirées à partir de ce qui a été vécu collectivement par l'Institut. Pour Christian LEQUESNE, cela nécessite une mission internationale qui puisse étudier comment les grandes universités, les grands établissements, à l'étranger et en France, procèdent afin de définir une codification précise avec des critères et des étapes.

Jean-François VERDIER précise qu'il s'exprime en tant que directeur général de la fonction publique, et donc de représentant de l'État. Il rappelle avoir été convié pour procéder à la désignation du directeur de Sciences Po. Il ne souhaite pas évoquer la question du rapport de la Cour des comptes et demande à revenir sur la procédure de « désignation », terme qu'il juge révélateur d'un processus employé depuis quelques mois, sans concertation, et dans un manque total de transparence. Jean-François VERDIER relève qu'il est maintenant question d'auditionner, de débattre avec le candidat proposé, sans même que les autres candidats soient entendus. Il estime qu'une telle procédure est contraire au respect le plus élémentaire des procédures d'élection et de désignation. À ce titre, il invite le Conseil de direction à adopter un simple principe de précaution, à modifier cette procédure et surtout à procéder à la désignation d'une personne dont les qualités ne sont certes pas mises en cause, mais qui a été directement associée à la gestion de l'Institut qui fait précisément l'objet d'un rapport rendu public le 22 novembre. En application de ce principe de précaution, Jean-François VERDIER demande que la présente désignation aujourd'hui soit *a minima* reportée à la publication du rapport de la Cour des comptes. Il demande ensuite que le Conseil de direction auditionne au moins les quatre candidats retenus.

Michel PÉBEREAU remercie Jean-François VERDIER pour ses conseils. Il confirme qu'il ne serait pas sage d'improviser une audition, et rappelle que la procédure a été définie avec beaucoup de soin.

Laurence PARISOT explique que ses fonctions lui offrent fréquemment l'occasion d'observer des institutions et entités soumises à un contrôle de la Cour de comptes et qu'on voit souvent poindre les pires menaces ou les pires rumeurs à propos du rapport, menaces qui se terminent par un certain nombre de recommandations, par ailleurs fort utiles, et simples à mettre en œuvre. Il lui semble que ce point doit être d'emblée dédramatisé, car il s'agit d'une procédure normale. Laurence PARISOT ajoute ne pas connaître Hervé CRÈS, mais dit connaître d'autres candidats, dont Dominique REYNIÉ, homme totalement dévoué à Sciences Po, qui a cherché à défendre une vision stratégique. Il lui semble souhaitable que tous ceux qui s'étaient portés candidats soient traités de telle manière qu'ils puissent continuer d'être associés et de participer à la vie de l'Institut. Laurence PARISOT ajoute que l'admiration et l'affectation pour le travail de Richard DESCOINGS rassemblent toutes les personnes présentes. Elle salue son bilan qu'elle juge tout à fait extraordinaire, et rappelle qu'il s'est déroulé sous la double présidence du président du Conseil de direction, Michel PÉBEREAU, et du président du Conseil d'administration de la Fondation, Jean-Claude CASANOVA. Laurence PARISOT salue le travail accompli ces dernières années, même si des évolutions pourront être apportées en termes de fonctionnement des institutions de gouvernance. Elle réitère sa confiance dans les présidents de ces deux Conseils et dit soutenir la candidature d'Hervé CRÈS, précisant que l'argument des délais et de la vitesse ne doit pas être négligé. Sur ce point, Laurence PARISOT affirme que l'incertitude, insupportable et mal vécue dans le monde actuel, doit absolument être effacée. À son sens, plus les rumeurs se multiplieront, plus les doutes ne manqueront pas de poindre, à toutes les échelles, y compris internationale, et plus les dégâts seront longs à réparer.

Maxime SAADA rend hommage au parcours exceptionnel de Richard DESCOINGS, auquel il associe l'équipe de direction. La question posée est simple et le Conseil doit assumer ses responsabilités. Pour Maxime SAADA, le processus aurait pu être autre, mais une décision doit être prise. Il rappelle que les

informations sur les différents candidats étaient disponibles et pouvaient être consultées. Maxime SAADA soutient également la candidature d'Hervé CRÈS.

Nadège ABOMANGOLI s'associe aux propos de Catherine MAYEUR-JAOUEN. En tant que représentante du Conseil régional, elle défendra sa position et ne prendra pas part au vote. Il lui paraît préférable d'attendre les conclusions de la Cour des comptes, eu égard aux critiques qui ont été faites, afin de prévenir toute conséquence dommageable pour l'image de l'institution. Elle souhaite que la proposition d'Arnaud BONTEMPS de reporter la décision soit soumise au vote du Conseil.

Jean-Claude CASANOVA souhaite distinguer le problème de la Cour des comptes et le problème de la désignation du directeur. Il rappelle que depuis l'origine, il a été décidé que l'administrateur devait être directeur et que le directeur devait être administrateur. Sur ce point, la position des Conseils n'a jamais varié depuis la constitution de la Fondation. Concernant le problème de la Cour des comptes, Jean-Claude CASANOVA rappelle qu'il a été déclaré dès que les magistrats de la Cour sont venus, que Sciences Po considérait que ce rapport serait utile. Après quinze années de croissance, Sciences Po a besoin de réfléchir sur son organisation, sa complexité et sa gouvernance, sans que soit méconnu l'essentiel de l'œuvre de Richard DESCOINGS, qui a permis à Sciences Po de tripler sa dimension, de s'internationaliser, de s'ouvrir aux milieux défavorisés, de moderniser ses études, de constituer un corps de plus de soixante professeurs. Toutes les propositions de la Cour ou de l'institution qui figurent dans le rapport définitif (et qui ne figuraient pas dans son rapport provisoire) seront examinées par les Conseils. Mais Jean-Claude CASANOVA insiste sur le fait que cette question est indépendante.

Sa deuxième remarque porte sur les libertés universitaires. Jean-Claude CASANOVA évoque le cas d'une assemblée universitaire de la faculté de droit de Nancy, qui avait décidé de donner le doctorat honoris causa au Dr HALLSTEIN, Président de la Commission européenne. Il rapporte que différents cabinets ministériels avaient alors fait comprendre que la faculté de droit de Nancy commettait un impair en s'engageant envers une nouveauté européenne, sous-entendant que le ministre ne signerait peut-être pas, comme ses prédécesseurs du Second Empire, l'acte de nomination. À l'époque, la faculté a fait savoir au cabinet du général de Gaulle qu'elle ne céderait pas sur ce point. Le général de Gaulle a répondu qu'il respectait les libertés universitaires et que le choix serait consacré. Jean-Claude CASANOVA rappelle que l'Institut a été créé avec vocation d'être indépendant de l'État. Il est né d'un pacte entre l'École libre des sciences politiques et l'État, *Pacta sunt servanda*, et figure dans l'ordonnance de 1945 et dans les textes qui ont suivi. L'IEP a participé à la rédaction de son décret de constitution comme il a participé à la rédaction du décret de constitution de l'EHESS. Jean-Claude CASANOVA considère qu'il serait étonnant que des pressions gouvernementales puissent intervenir pour la nomination de l'administrateur du Collège de France ou pour la nomination du président de l'EHESS. En tant qu'institution classée dans les grands établissements, Sciences Po entend choisir librement, comme le font toutes les universités, ceux qui la dirigeront. Jean-Claude CASANOVA demande à Michel PÉBEREAU de procéder au vote pour la désignation du futur directeur de Sciences Po.

Pierre BORNAND constate que le Conseil est en présence de deux positions antagonistes au niveau des syndicats étudiants. Il affirme que les qualités d'Hervé CRÈS sont reconnues, en particulier en tant qu'administrateur provisoire. Il évoque encore son sens du dialogue et de la concertation, et ajoute que les syndicats auront plaisir à travailler avec lui si ce Conseil lui accorde sa confiance. Pour autant, la procédure utilisée appelle certaines réserves. Pierre BORNAND considère notamment que le Conseil de direction n'a pas été suffisamment associé à la prise de décision, et rappelle que le vote sur les Comités n'a jamais eu lieu. Le Conseil a délégué sans vote une partie conséquente de ses attributions. Pierre BORNAND regrette que les membres du Conseil ne soient pas davantage associés au processus. Au niveau du mouvement des étudiants, il regrette le manque d'information chronique. Les différentes étapes du processus n'ont été connues que par voie de presse. La présélection des quatre candidats n'est officiellement connue que depuis quelques jours. Pierre BORNAND reconnaît avoir eu accès aux dossiers, mais de façon extrêmement tardive. Il pointe une différence substantielle entre les Comités de sélection, le Conseil d'administration de la FNSP et le Conseil de direction, ce dernier étant le seul à être élu de manière démocratique par l'ensemble des forces vives de l'IEP, à savoir les étudiants, les enseignants et les salariés de Sciences Po. Or, les étudiants ont besoin d'une décision qui ne soit pas imposée d'en haut, mais d'une décision qui rassure, face à la remise en cause de l'institution et sa

fragilisation. Pour Pierre BORNAND, ce passage en force ne sera de nature ni à rassurer, ni à faciliter le mandat d'Hervé CRÈS.

Étienne WASMER note que certains éléments évoqués sur la procédure sont justes. Il affirme que la procédure suivie va donner lieu à un vote démocratique par des gens élus. Donc la notion de passage en force lui semble quelque peu inappropriée. Il rappelle qu'il existe d'autres procédures avec campagne auprès des électeurs potentiels. À son sens, ce système n'est pas idéal. Étienne WASMER rappelle avoir démarré sa carrière à l'université de Metz où les Conseils avaient élu démocratiquement une présidente qui après quelques mois a été désavouée par tous ses Conseils et l'ensemble des sept UFR. À l'époque, le ministère avait maintenu sa confiance dans la présidente. Cela a finalement abouti à des dysfonctionnements. Pour Étienne WASMER, si le Conseil de direction vote démocratiquement sur un nom, ce sera un grand pas.

En tant que représentant de l'État dans ce Conseil, François WEIL considère que les fuites précédemment évoquées sont regrettables, comme sont regrettables toutes les déclarations publiques qui ne correspondent pas à la réalité de la situation de Sciences Po. Il rappelle ensuite que le Recteur Patrick GÉRARD a nommé Hervé CRÈS administrateur provisoire à la demande des deux présidents. Ce mandat est sans limite de durée. Il n'y a donc pas d'instabilité de la gestion de Sciences Po aujourd'hui. L'administrateur est en capacité d'administrer l'Institut d'études politiques. Pour François WEIL, ce point ne soulève aucune incertitude.

Jean-Claude CASANOVA précise que le cadre défini ne permet pas de mener des négociations salariales.

François WEIL rappelle qu'avant de devenir recteur de Paris, il présidait l'EHESS. Or, le président de l'EHESS n'est pas nommé par le Président de la République, mais par les professeurs de l'École.

Jean-Claude CASANOVA explique qu'au moment de la préparation du décret, les rédacteurs avaient hésité sur ce choix. Une modification de ce décret sera sans doute demandée, de façon à ce que l'institution soit gérée comme une université.

François WEIL précise qu'il existe plusieurs systèmes. Les présidents d'université sont élus différemment. À sa connaissance, l'administrateur du Collège de France est aussi élu par l'assemblée des professeurs.

Jean-Claude CASANOVA pense qu'il est nommé sur proposition.

François WEIL confirme qu'il est élu par l'ensemble des professeurs du Collège de France.

Jean-Claude CASANOVA objecte que l'ensemble des professeurs du Collège de France est nommé par le ministre, sur proposition de deux noms.

François WEIL confirme que les professeurs sont nommés par décret du Président de la République, mais l'administrateur du Collège de France, en principe, n'est pas nommé, il est élu.

Jean-François VERDIER rappelle que la participation du Recteur émane d'une instruction du cabinet du premier ministre.

François WEIL indique que c'est un signe du souhait de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de voir la situation de Sciences Po redevenir normale et poursuivre son développement.

Raphaëlle REMY-LELEU affirme que le *benchmark* de l'ensemble des procédures de vote et d'élections des directeurs des différents établissements d'enseignement supérieur ne concerne pas Sciences Po pour le moment. Une réflexion doit être mise en œuvre pour déterminer la meilleure procédure pour la désignation du directeur. Raphaëlle REMY-LELEU indique qu'il y a convergence sur ce point. Aussi suggère-t-elle d'attendre la publication du rapport, d'envisager un report de cette élection, et d'engager un vote sur ce report.

Hervé FRADET constate qu'il n'existe pas de procédure idéale pour élire un président d'université, mais une procédure nécessaire : le respect du droit. Il affirme que Sciences Po doit respecter ses statuts, et qu'il n'est pas souhaitable de voter dans la précipitation avec une procédure non conforme au droit, en nommant un candidat qui rencontre des problèmes du fait de l'unicité de sa candidature.

Pierre MEYNARD s'exprime au nom de l'association des anciens qu'il représente et rapporte que cette association aurait souhaité être associée au processus de désignation. En ce qui concerne la campagne de presse menée contre l'institution, Pierre MEYNARD explique que l'association des anciens y a réagi, la considérant comme injuste et excessive. Cette campagne masque l'ensemble des réalisations du mandat de Richard DESCOINGS, de son équipe et donc des Conseils. À propos de la succession de Richard DESCOINGS, Pierre MEYNARD dit qu'il était en plein accord avec le président CASANOVA, pour que ce mandat soit confié à un candidat qui prolonge les actions antérieures engagées et les mène à leur terme, notamment sur l'internationalisation, sur l'ouverture à des personnes défavorisées, sur la recherche. Pierre MEYNARD rappelle que Sciences Po a pris une dimension très importante en taille avec le nombre de ses salariés et ses campus. Cela requiert des capacités de gestion et de management importantes. Dans ce contexte, il se prononcera en faveur d'Hervé CRÈS, qui lui semble être le meilleur candidat sur ces deux points. Pierre MEYNARD indique qu'en la situation, les réalisations ou les actions que doit conduire Sciences Po sont mises en sommeil. L'urgence du vote est donc réelle.

Christian LEQUESNE, en tant que directeur du principal centre de recherche de Sciences Po, confirme que les décisions sont difficiles à prendre et que le traitement de plusieurs problèmes a dû être différé. Il faut donc sérieusement prendre en compte l'impact de la situation actuelle de l'institution en interne mais aussi en externe.

Michel PÉBEREAU en est d'accord. Il affirme que l'institution est bloquée dans son action, au niveau du PRES et, dans ses discussions salariales. Michel PÉBEREAU ajoute que les problèmes de gestion du personnel ne peuvent pas être traités de façon satisfaisante. Concernant la procédure de désignation, Michel PÉBEREAU précise qu'il est le premier à regretter de ne pas avoir pu donner d'informations et de réponses aux candidats plus tôt. Mais il souligne qu'il a fallu attendre, car ces réponses ne pouvaient être apportées avant que le choix final n'ait été définitif. Désormais, une décision doit être prise. Michel PÉBEREAU note que les forces contraires sont très actives. Il ajoute que les représentants de l'État connaissent Sciences Po et connaissent les décideurs. Michel PÉBEREAU revient sur les nombreuses calomnies parues dans la presse, auxquelles il est impossible de répondre, car le rapport de la Cour des comptes n'est pas public. Michel PÉBEREAU demande aux membres du Conseil de se prononcer sur le report de la décision de vote. Conformément aux usages, le vote aura lieu à main levée.

Arnaud BONTEMPS pense que l'importance du scrutin et la tension qui en émane peuvent nécessiter un vote à bulletin secret.

Michel PÉBEREAU rappelle que la tradition a toujours utilisé le vote à main levée. Il ne s'agit pas d'un vote sur une personne. Il rappelle qu'Arnaud BONTEMPS a appelé à un vote sur la procédure. Les membres du Conseil vont s'exprimer sur ce vote. Le Conseil ne s'exprime à bulletin secret que pour les questions de personne.

Arnaud BONTEMPS demande à Monsieur CASANOVA si le vote du Conseil d'administration de la FNSP s'était fait à bulletin secret.

Jean-Claude CASANOVA lui répond que le vote s'était fait à main levée, et rappelle que le vote à bulletin secret n'est utilisé que pour les votes relatifs aux personnes. Pour tous les autres, le vote est à main levée.

Pierre BORNAND demande que soit transmis le règlement intérieur de ce Conseil, c'est-à-dire ses règles de fonctionnement.

Michel PÉBEREAU indique que ledit règlement intérieur est sur le site internet.

Pierre BORNAND explique qu'il n'a pas le moyen d'y accéder.

Michel PÉBEREAU rappelle que les statuts sont le seul document officiel de l'Institut.

Pierre BORNAND en déduit que pour les Conseils, seule la pratique prévaut.

Michel PÉBEREAU explique que c'est le cas dans tous les Conseils et que cette situation n'a jamais posé problème.

Coralie VASSEUR demande s'il est stipulé dans les textes régissant l'Institut que le vote à bulletin secret est proscrit pour toute question ne portant pas sur des personnes.

Michel PÉBEREAU lui répond que pour les questions de personne, il est procédé par bulletin secret.

Coralie VASSEUR demande si c'est la tradition de Sciences Po ou si c'est clairement stipulé dans les textes.

Michel PÉBEREAU demande à Frédéric PUIGSERVER de répondre à cette question.

Arnaud BONTEMPS se demande s'il y a un intérêt particulier à voter à main levée. Il ajoute que si une seule personne souhaite voter à bulletin secret (du fait de procuration) il convient alors de protéger la sincérité du scrutin.

Jean-Claude CASANOVA suggère de procéder au vote, à bulletin secret. Une majorité signifiera que les membres de ce Conseil auront voulu cette élection.

Arnaud BONTEMPS objecte que ce n'est pas la proposition qu'il a faite. Il ne comprend pas le problème que sa proposition semble poser.

Jean-Claude CASANOVA rappelle qu'il n'y a pas de vote secret au Conseil de direction de Sciences Po, ni en droit en général, sur des questions de fond ou de principe. Si le Conseil s'exprime sur la procédure, il s'agit d'un vote à main levée. S'il s'agit de personnes, le vote est secret. Il rappelle qu'au Conseil de la Fondation siègent les plus éminents juristes de France, qui ont voté à main levée sur la question de savoir s'il fallait procéder à la désignation de l'administrateur. Le vote a donné une majorité favorable. Ensuite, il a été procédé au vote sur la personne, à bulletin secret, dont il a résulté une majorité des deux tiers. Il convient de procéder de la même façon. Si les membres du Conseil souhaitent procéder à un seul vote, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Michel PÉBEREAU précise que sur le vote de la nomination, c'est ce qui semble vouloir être évité.

Emmanuel GOLDSTEIN souhaite ajouter un complément à ce que Jean-Claude CASANOVA vient d'indiquer. Il explique que les membres du Conseil sont des représentants de leurs mandants. Dans ces conditions, le seul scrutin qui est protégé et qui se fait à bulletin secret, c'est le scrutin nominatif. Pour tous les autres scrutins, le vote se fait à main levée. En tant que représentants, opter pour un vote à bulletin secret sur la procédure serait extrêmement choquant.

Bastien IRONDELLE n'a pas d'opposition à voter à main levée, même si l'on pourrait voter à main levée pour décider si sur une question aussi importante nous pourrions voter à bulletin secret. À son sens, deux questions de report se posent. La première demande de report a pour motivation d'attendre la publication officielle du rapport de la Cour des comptes. Bastien IRONDELLE revient sur le souci d'être fidèle aux us et coutumes, et le délai entre le moment où est entendue la personne proposée, comme lors du renouvellement de Richard DESCOINGS, et le moment du vote.

Michel PÉBEREAU rappelle que c'est impossible, pour les raisons qui ont été évoquées.

Bastien IRONDELLE ne comprend pas cette impossibilité.

Michel PÉBEREAU rappelle que cela a été indiqué par les représentants du gouvernement, en l'occurrence le directeur général de la fonction publique.

Jean-François VERDIER réfute cet argument et affirme qu'il ne s'est absolument pas exprimé en ce sens.

Michel PÉBEREAU indique qu'il avait donné une autre interprétation à sa déclaration qui faisait suite à l'intervention de M. IRONDELLE.

Jean-François VERDIER confirme qu'il n'allait pas dans ce sens. Jean-François VERDIER dit attendre avec impatience la lecture du rapport de la Cour des comptes, pour voir effectivement comment était dirigé Sciences Po. Il pourra alors juger en connaissance de cause et se prononcer pour un directeur.

Bastien IRONDELLE indique que pour la procuration dont il dispose pour la représentante nationale de la CFDT, il se conforme aux positions prises par François Chéreau, lors du Conseil d'Administration de la FNSP d'hier.

Michel PÉBEREAU prend acte de cette déclaration, puis propose de procéder au vote à main levée. L'objet du présent vote est le report du vote. Si une majorité se dégage, le vote sera reporté.

c) Vote

L'assemblée procède au vote.

Quatorze voix s'expriment pour le report.

Michel PÉBEREAU demande quel est le nombre de votants.

Frédéric PUIGSERVER précise qu'il s'agit du nombre de membres. Le Conseil de direction comprend vingt-neuf membres. La majorité est acquise à quinze voix sur une délibération qui porte sur une question d'ordre du jour, dans les conditions prévues au point 2 de l'article 5 des statuts, qui prévoit une majorité des membres.

Michel PÉBEREAU constate donc qu'à la suite de ce premier vote, le Conseil va procéder au vote puisqu'il n'y a que quatorze voix au lieu des quinze nécessaires au report de la décision.

François WEIL note qu'il peut y avoir des abstentions.

Michel PÉBEREAU indique qu'il n'est pas nécessaire de les comptabiliser, puisque la décision suppose une majorité. Il demande que le calcul soit refait sans les abstentions, et constate qu'il n'y a pas d'abstention.

Arnaud BONTEMPS demande si les voix peuvent être recomptées, comme c'est l'usage lors d'un premier vote.

Michel PÉBEREAU accepte que les voix soient recomptées.

Raphaëlle REMY-LELEU préfère voter sur les trois propositions.

Michel PÉBEREAU rappelle que le vote n'a pas donné une majorité à la décision de report. Il repose la même question concernant le report de l'élection.

d) Vote

L'assemblée procède au vote.

Quatorze voix s'expriment pour le report.

Michel PÉBEREAU observe que ce vote ne dégage pas la majorité requise de quinze voix. Il propose de procéder au scrutin à bulletin secret pour le vote sur la candidature d'Hervé CRÈS.

Arnaud BONTEMPS demande à faire une explication de vote. Il rappelle qu'il siège au Comité de sélection et dément les rumeurs selon lesquelles l'UNEF ou lui-même soutiendraient tel ou tel candidat. Les positions qu'il défend sont connues. Il explique que ni les petites différences entre les différents candidats, ni les ressemblances entre les positions qu'il défend et les quatre candidats présentés ne justifiaient de faire campagne pour telle ou telle personne.

Cette campagne, signée par 1200 étudiants, appelait à la mise à jour des statuts fixant la composition du Conseil d'administration de la FNSP, qui ne répond plus aux enjeux actuels de la représentation démocratique à Sciences Po. Arnaud BONTEMPS considère que d'anciens pactes peuvent être parfois mis à jour, car ils ne semblent plus répondre aux enjeux de Sciences Po, notamment le Conseil d'administration de la FNSP. Le deuxième point de cette ouverte traitait des frais d'inscription.

Pour Arnaud BONTEMPS, trois raisons majeures font que les élus de l'UNEF émettront un vote blanc sur la question posée aujourd'hui. Il affirme que la question du positionnement vis-à-vis de l'héritage et de la continuité de la politique de Richard DESCOINGS n'est pas celle posée aujourd'hui, et qu'ils n'y répondront donc pas ici. Sur l'alternative proposée, Arnaud BONTEMPS émet certaines réserves sur le projet du candidat, considérant que davantage d'engagements seraient souhaités. Il ajoute qu'Hervé CRÈS sera jugé sur ses actes et qu'il n'y a pas de vote favorable ou défavorable. C'est la première raison de la position annoncée : un vote blanc.

S'agissant de la procédure, Arnaud BONTEMPS la juge insatisfaisante au regard de l'institution. Il lui semble que l'association des membres de la communauté de Sciences Po a été bien trop restreinte, que ce soit par la composition des Comités ou par l'absence de vote contradictoire, qui aurait permis au Conseil de direction d'auditionner plusieurs candidats. En la circonstance, une décision a été prise en amont par des Comités non élus. Arnaud BONTEMPS ajoute qu'un débat aurait permis de définir une orientation générale. Ce rôle appartient au Conseil. Mais Arnaud BONTEMPS rapporte qu'un candidat avait déjà été présenté à la ministre avant même que le Comité du Conseil de direction se réunisse. Il juge cela problématique et considère que cela ne respecte pas le Conseil de direction, et donc les représentants élus. Arnaud BONTEMPS ajoute que les Comités n'ont donné aucune information sur leurs délibérations, ce qui pose problème. Cette absence de transparence et de démocratie dans la désignation est la deuxième raison de leur vote blanc. Il revient ensuite sur « les pressions gouvernementales » dont il a été question au cours du présent conseil.

Jean-Claude CASANOVA demande de préciser ce dernier point.

Arnaud BONTEMPS indique que c'était au cours d'un échange précédent.

Jean-Claude CASANOVA précise qu'il a connu deux pressions gouvernementales en ce qui concerne Sciences Po. Une première fois lors de la nomination de Michel GENTOT. Jean-Claude CASANOVA rapporte qu'un membre du cabinet ministériel, membre du Conseil d'État, avait adressé une lettre au premier ministre de l'époque, lui signalant que Michel GENTOT était socialiste. Raymond BARRE, qui était ministre a nommé Michel GENTOT en dépit de cette lettre. La deuxième pression a concerné la nomination de Richard DESCOINGS. Plusieurs membres de cabinets ministériels ont invoqué l'appartenance de Richard DESCOINGS à deux cabinets de ministres socialistes, MM LANG et CHARASSE. En dépit de ces pressions, tous les gouvernements cités ont nommé les directeurs et administrateurs de Sciences Po.

Arnaud BONTEMPS remercie Jean-Claude CASANOVA pour ces précisions, confirmant l'absence de pressions en l'espèce. Il souhaite revenir sur la nécessité précédemment défendue dans ce Conseil d'avoir une seule et même personne en qualité d'administrateur et de directeur. Il ne souhaite pas discuter du bien fondé de ce choix, mais il s'agit de remettre en cause la légitimité de ce choix et son bien-fondé, mais s'il s'agit d'une décision, Arnaud BONTEMPS pose la question de sa régularité. Il souhaite savoir comment et par qui cette décision a été prise, et si elle résulte d'un débat et d'un vote. Il lui semble que le Comité du Conseil d'administration a statué sur un seul nom, ce qui n'est pas la manière la plus ouverte de procéder à une discussion. Arnaud BONTEMPS considère que, contrairement à ce qu'à annoncé en ouverture Michel PEBEREAU, le sentiment du Comité du Conseil de direction n'était pas unanime à ce sujet.

Il regrette que certains points posés – des raisons, des hésitations ou des réserves – n’aient pas été mentionnés dans ce Conseil. Arnaud BONTEMPS explique ensuite qu’entre « s’abstenir, c’est voter contre » ou « s’abstenir, c’est consentir », il n’opte pour aucune de ces deux positions. Il appartient à chacun de donner le sens qu’il souhaite à son choix. Un vote dépend d’une démarche collective dans un objectif clairement explicité. L’objectif de ce vote est d’appeler à faire progresser l’institution, notamment sur ces questions de procédure. Compte tenu du contexte, le vote ne se fera pas uniquement sur le seul directeur. Arnaud BONTEMPS pense qu’une abstention massive est la condition de réformes démocratiques de l’institution, réformes qu’il appelle de ses vœux, ce qui constitue le troisième motif de son abstention

Coralie VASSEUR indique que la Confédération étudiante se démarque de la position des autres représentations étudiantes. La Confédération étudiante n’approuve pas la gestion opaque notamment les primes attribuées ainsi que cette absence de concertation au sein de ce Conseil de direction. Coralie VASSEUR revient sur les articles de presse qui attaquent directement Sciences Po et qui mettent en danger la valeur des diplômes. C’est un point qui n’a pas été évoqué dans les débats. S’agissant du dossier de candidature d’Hervé CRÈS, Coralie VASSEUR explique qu’il a été étudié avec attention. Elle ajoute que tous les syndicats étudiants se sont entretenus avec Hervé CRÈS. Coralie VASSEUR affirme que l’excellence de Sciences Po et la qualité des formations dispensées sont au cœur des priorités de ce candidat, qui s’est engagé en matière de diversité sociale, géographique, d’insertion professionnelle, en matière d’encadrement des étudiants et en matière de recherche. La Confédération étudiante lui a fait part de sa volonté de transparence dans la gestion et des progrès ont été notés en ce début d’année par rapport aux années précédentes. Coralie VASSEUR rappelle qu’aujourd’hui, Sciences Po a besoin d’une gestion irréprochable. Elle ajoute qu’Hervé CRÈS n’a pu s’engager quant au rapport de la Cour des comptes, et que la Confédération étudiante a décidé de s’abstenir, tout en approuvant fortement sa candidature. Coralie VASSEUR dit être convaincue qu’un report du vote après la publication du rapport de la Cour des comptes aurait conduit à l’approbation de la candidature d’Hervé CRÈS.

Hervé FRADET ne souhaite pas défendre sa candidature. En revanche, il souhaite savoir si, dans l’hypothèse où certains voteraient pour un autre nom que celui d’Hervé CRÈS,

Ces votes seraient considérés comme nuls, ou comme des votes positifs inscrits au procès-verbal.

Michel PÉBEREAU indique que ce vote sera considéré comme nul, mais il n’y a pas d’objection à ce qu’il soit inscrit au procès-verbal.

Hervé FRADET demande que sa candidature soit inscrite au procès-verbal.

Michel PÉBEREAU rappelle que cette candidature est inscrite par définition au procès-verbal. Il précise que le vote sur lequel le Conseil doit se prononcer est une proposition, car le pouvoir du Conseil est un pouvoir de proposition et non un pouvoir de décision. Il s’agit donc de voter sur la résolution suivante « *Le Conseil de direction propose qu’Hervé CRÈS soit nommé directeur de l’Institut d’études politiques de Paris.* ». Après quoi l’État sera en capacité de prendre la décision qu’il souhaite.

Ali ZEROUATI respecte les positions défendues et la signification que chacun souhaite y apporter. Il rappelle que techniquement, un vote blanc est un vote contre. Il ajoute que Nicolas PEJOUT, ici présent, directeur de la Vie universitaire, se souvient très bien d’un vote relatif à l’organisation d’un événement sportif au Comité d’entreprise. Lors de cette élection, plusieurs syndicats se sont abstenus et l’évènement n’a remporté que trois voix. En conséquence, cet événement n’a pas eu lieu.

Michel PÉBEREAU indique que c’est un point de droit important, il laisse Frédéric PUIGSERVER répondre à cette question.

Frédéric PUIGSERVER indique que la question soumise à la délibération du Conseil porte sur la proposition qui vient d’être lue par le président. Les membres du Conseil expriment un vote pour cette proposition, contre cette proposition, ou s’abstiennent. La règle de majorité applicable est celle prévue

au point 1 de l'article 5 des statuts, c'est-à-dire que le vote est acquis à la majorité des suffrages exprimés, majorité dans le décompte de laquelle n'entrent pas les votes blancs ou nuls.

Michel PÉBEREAU prend acte du rappel des conditions de vote.

Pierre BORNAND revient sur des propos tenus en aparté par Jean-Claude CASANOVA relatifs aux besoins de réforme et affirme que les différents syndicats étudiants y seront particulièrement sensibles.

Nadège ABOMANGOLI souhaite un éclaircissement sur la procédure de vote. Elle demande comment la position qu'elle défend, à savoir de ne pas prendre part au vote, peut se matérialiser.

Michel PÉBEREAU indique qu'il y a plusieurs possibilités : ne pas prendre part au vote, voter blanc ou nul. Si la décision est de ne pas prendre part au vote, cela sera indiqué.

Bastien IRONDELLE souhaite que soient précisées les conditions en ce qui concerne les votes par procuration. Sur la motion proposée, il est possible de voter pour, contre ou abstention.

Michel PÉBEREAU le confirme. Il propose de voter oui, non ou blanc. Si un membre du Conseil ne souhaite pas participer au vote, il doit le signaler.

Bastien IRONDELLE demande si les abstentions sont comptabilisées.

Michel PÉBEREAU acquiesce.

Bastien IRONDELLE souhaite que les choses soient claires : les trois modalités seront bien comptabilisées dans le résultat, qui prendra en compte les votes pour, les votes contre et les abstentions.

Michel PÉBEREAU affirme que la décision sera prise à la majorité des suffrages exprimés, c'est-à-dire des votes pour et des votes contre.

Arnaud BONTEMPS indique qu'il n'y a donc pas de quorum requis.

Frédéric PUIGSERVER affirme qu'il y a bien un quorum.

Michel PÉBEREAU précise que tous les membres sont présents ou représentés.

Arnaud BONTEMPS en prend acte. Il observe qu'il n'y aura pas un quorum des votes exprimés.

Frédéric PUIGSERVER explique qu'il n'y a pas de quorum sur la majorité, mais une condition de quorum sur la validité de la délibération.

Bastien IRONDELLE demande une explication de vote, et rappelle qu'il n'a pas eu l'occasion de débattre avec Hervé CRÈS. Pour les procurations, Bastien IRONDELLE se conformera aux instructions données. À titre strictement personnel, il dit faire confiance à Hervé CRÈS pour mener les réformes dont l'institution a besoin. Bastien IRONDELLE souligne ensuite que depuis quelques mois, l'institution est soumise à des pressions extérieures qui affectent beaucoup les salariés. Certaines de ces critiques sont fondées, et devront être affrontées de façon sereine, collégiale et collective, et ne pas être repoussées au nom de l'ensemble formidable qui a été réalisé. Bastien IRONDELLE juge que la procédure mise en place pour la désignation du nouveau directeur de l'IEP-Administrateur de la FNSP, a enfermé l'institution dans une logique qui relève de sa propre responsabilité : une logique de repli sur soi, de citadelle assiégée.

Bastien IRONDELLE considère que l'institution a parfois fait preuve d'arrogance. Il rappelle que les salariés et le personnel détaché au sein de l'établissement, qu'ils appartiennent au CNRS, à l'Éducation nationale ou à l'Enseignement supérieur, sont attachés à la qualité de leurs relations avec leur tutelle respective et avec l'État. Il considère que cette logique, mortifère, ne peut être poursuivie et rappelle que les premières victimes des difficultés éprouvées sont les salariés et les étudiants. Pour Bastien IRONDELLE, il faut absolument que le futur directeur puisse s'extirper de cette logique d'enfermement

et de crispation. Bastien IRONDELLE se dit convaincu qu'Hervé CRÈS aurait probablement remporté une compétition à la loyale. Il regrette que la procédure mise en œuvre ne lui ait pas permis de déployer pleinement sa candidature. Cette logique si elle perdure s'apparente à la persistance des erreurs radicales ou à la normalisation de la déviance dont nombre de travaux ont montré qu'elles étaient très dangereuses pour les institutions ou organisations qui en sont victimes. Elle doit cesser.

Bastien IRONDELLE affirme que le regard extérieur est toujours utile aux institutions. Or, de nombreux témoignages considèrent la procédure de désignation comme une procédure d'entre-soi.

Pour mettre fin à cette situation, il appelle solennellement le futur directeur à être très attentif au caractère irréprochable de toutes les futures nominations. Elles vont advenir dès sa prise de fonction. S'il est élu, Hervé CRÈS libérera un poste à la direction des études et de la scolarité, à la direction de l'École doctorale, alors que le poste de Directeur scientifique est vacant. Pour Bastien IRONDELLE, « irréprochable » signifie qu'il n'y ait aucune interférence entre le processus dit de désignation et les futures nominations. Il observe ensuite que la composition du Comex et les grands postes de direction au sein de sciences po sont marqués par la quasi-absence de femmes. Cette question doit être résolue afin que les femmes de Sciences Po soient représentées à leur juste place et à la hauteur de leurs compétences.

Le troisième point concerne ce Conseil. Pour Bastien IRONDELLE, les conditions de travail sont anormales, avec une convocation, une semaine à l'avance, pour des dossiers lourds (Cf. Idex) transmis dans des délais très courts. En matière de gouvernance interne, Bastien IRONDELLE se dit choqué par le manque de respect dont il fait parfois preuve au sein de ce conseil à l'égard des élus étudiants. Il juge cela regrettable et intolérable pour une institution universitaire. Bastien IRONDELLE fait part de son admiration pour des jeunes étudiants qui s'expriment toujours de façon extrêmement courtoise et constructive.

Bastien IRONDELLE conclut son propos sur la nécessité de ressourcer l'institution, la souder, la légitimer et la crédibiliser vis-à-vis de l'extérieur. Trois pistes sont envisageables parmi d'autres. Bastien IRONDELLE appelle à un débat serein, complet et transparent sur le rapport de la Cour des comptes, ce qui ne semble pas être la piste envisagée (il évoque la proposition faite au cours de la dernière séance du Conseil). Bastien IRONDELLE affirme qu'une fois le rapport publié, de nouvelles attaques paraîtront dans la presse. Dès lors, le nouveau directeur devra s'engager sur la voie d'un débat transparent, à l'instar de ce qu'a fait la *London School of Economics*. En une telle situation de crise, tant en interne qu'en externe, Bastien IRONDELLE considère opportun de faire appel à des regards extérieurs. En ce sens, il lui semblerait pertinent de nommer un comité académique international, chargé de se pencher sur l'IEP. Il serait également opportun que soient mis en place des processus de consultation et des groupes de travail mobilisant les compétences internes d'économistes, de juristes, de sociologues sur la décision et l'organisation. Bastien IRONDELLE rappelle que Sciences Po a un pôle spécialisé dans la gouvernance des universités et qu'il serait temps de l'utiliser pour l'Institution elle-même. Il évoque ensuite les dossiers très lourds, relatifs à la pérennité des écoles, à leurs modèles, à l'articulation avec l'Idex, et à l'articulation entre les départements. Ces dossiers devront être gérés de façon collective et ne plus être étudiés à l'aune d'un modèle de gestion et de management qui a produit des résultats formidables, mais qui apparaît aujourd'hui dépassé. Bastien IRONDELLE dit enfin regretter la procédure mise en œuvre et déplore que la voie de la confrontation des idées et des projets n'ait pas été retenue comme mode de sélection pour le choix du futur directeur.

Michel PÉBEREAU remercie Monsieur IRONDELLE pour sa déclaration. Ses différentes interventions appellent quelques mises au point. Michel PÉBEREAU partage les analyses qui viennent d'être faites sur la nécessité d'améliorer la gouvernance. Il évoque les conclusions du petit groupe de sélection des candidatures qu'il a présidé. Il rapporte que différentes questions afférentes au fonctionnement de l'institution, en particulier les conditions de désignation des différents responsables, la façon dont certaines fonctions peuvent rester vacantes durant une période déterminée, telles les questions relatives aux spécialistes des États-Unis, seront soulignées auprès du prochain directeur. Michel PÉBEREAU ajoute qu'il faudra examiner avec lui les objectifs souhaitables. Une réunion du Conseil sera organisée pour avoir un débat sur ces sujets, afin que les membres du Conseil puissent s'exprimer. Michel PÉBEREAU rappelle que la préoccupation du Comité mis en place correspond aux préoccupations du

Conseil. Revenant sur l'unité de personne entre l'administrateur et le directeur, Michel PÉBEREAU explique qu'elle a fait l'objet d'une profonde réflexion entre lui-même et Jean-Claude CASANOVA.

Michel PÉBEREAU rappelle qu'il a informé le Conseil des conclusions retenues. Sur ce sujet, personne, à aucun moment durant cette période de trois mois, n'a élevé d'objection. Michel PÉBEREAU souligne que cette décision n'a fait l'objet d'aucune critique en cette période de crise. Mais le problème s'est élargi et des ambitions sont apparues. Michel PÉBEREAU considère que changer d'avis avec le temps n'est pas critiquable. Il affirme ensuite que plus tôt l'institution sortira de cette période d'incertitude, mieux elle se portera.

Christian LEQUESNE souhaite intervenir en tant que représentant des enseignants. Il déclare que les enseignants de la faculté permanente se posent des questions sur la conduite de la politique scientifique. Cela concerne a priori davantage la Fondation nationale des sciences politiques, mais aussi l'IEP, car il n'y a jamais de démarcation claire entre la recherche et l'enseignement. Christian LEQUESNE explique qu'aux yeux d'un certain nombre de membres de la faculté, la politique scientifique des dernières années a eu des aspects positifs (création du bureau scientifique permanent ; consolidation remarquable des disciplines de l'économie et du droit) mais qu'elle a été aussi porteuse d'une logique visant à céder trop aux marottes d'individus isolés plutôt qu'à regarder l'intérêt général de l'établissement. A titre d'exemple, il lui semble incroyable pour les étudiants et pour l'image internationale que Sciences Po ne comprenne plus de professeur de relations internationales permanent depuis le départ à retraite de Maurice Vaïsse et Pierre Mélandri. Il trouve symptomatique que certains aient pu ergoter dans l'affichage de ce poste sur le fait que seule existerait maintenant l'histoire internationale. Christian LEQUESNE ajoute que l'histoire des relations internationales n'est pas une discipline devenue subitement ringarde et qu'il est possible de l'enseigner autrement qu'à travers la conception qu'en avaient MM RENOUVIN et DUROSELLE. Christian LEQUESNE ajoute encore qu'il n'est pas certains qu'un Master sur les arts politiques ait été une priorité essentielle pour Sciences Po. C'est l'exemple même de la décision prise pour se faire plaisir avant tout. Christian LEQUESNE souhaite que la politique scientifique essaie d'abord de satisfaire des objets qui soient au cœur de l'institution, et dont ont besoin les étudiants. En termes de méthode, le futur poste de directeur scientifique doit être un poste de coordination des projets impulsés par les chercheurs et enseignants chercheurs selon un processus bottom/up en cours dans toutes les grandes universités de ce monde. C'est aussi un poste qui, comme tous les postes institutionnels de Sciences Po d'ailleurs, ne pourra être utilisé par son titulaire pour promouvoir ses propres marottes scientifiques. Il y a un vrai impératif éthique qui s'impose.

Michel PÉBEREAU indique qu'une réunion sera consacrée à l'entretien du candidat élu dès que cela sera possible. Il invite ensuite Jean-Claude CASANOVA à s'exprimer sur les points soulevés par Christian LEQUESNE.

Jean-Claude CASANOVA comme Christian LEQUESNE considère qu'on s'est sans doute trop éloigné des disciplines qui constituent le cœur de la tradition scientifique de Sciences Po : la politique, les relations internationales, le droit, l'économie et la gestion. L'Institut n'a pas vocation à être une grande école d'études culturelles. Or, l'un des reproches légitimes de la Cour des comptes à l'IEP est la non-intervention des organismes collégiaux. Jean-Claude CASANOVA rappelle que les organismes collégiaux en matière scientifique devront jouer un rôle plus grand dans la définition de la politique scientifique. À son sens, la politique de recrutement ne doit pas être affectée par des problèmes de clientélisme, que certains défauts de la LRU permettent. Pour Jean-Claude CASANOVA, la constitution de comités ad hoc pour choisir des professeurs est un très grave défaut qui n'existe dans aucune des grandes universités américaines. Jean-Claude CASANOVA ajoute qu'en tant que président de la Fondation, il accordera un mandat à l'administrateur d'une année. Celui-ci reviendra ensuite devant le Conseil d'administration de la Fondation et devant le Conseil de direction pour faire acter l'ensemble des réformes proposées, réformes qui découleront pour partie du rapport de la Cour des comptes et pour partie de la rénovation de la vie universitaire et scientifique à introduire dans l'institution.

Bastien IRONDELLE souhaite que ses collègues sociologues soient rassurés sur le fait que la sociologie compte bien parmi les disciplines centrales de Sciences Po.

Michel PÉBEREAU s'enquiert du point de vue de Vincent BERGER qui ne s'est pas encore exprimé.

Vincent BERGER indique que cette réunion est sa première participation à ce Conseil. Il dit être frappé par la référence à Richard DESCOINGS et – ayant travaillé à ses côtés – ajoute en être très touché. Avec un regard extérieur, Vincent BERGER estime que l'institution a un travail de deuil à mener à son terme. Ce travail est à la mesure de l'œuvre considérable de Richard DESCOINGS, œuvre qu'il n'a pas accomplie seul. Pour Vincent BERGER, c'est un élément essentiel pour comprendre les difficultés rencontrées dans les débats. Vincent BERGER observe une passion du débat similaire à celle observée dans les universités. Il note que l'UNEF fait l'apologie de la démocratie universitaire au sein des universités et émet le vœu qu'un jour, ce message soit également porté dans les universités.

Raphaëlle REMY-LELEU indique que si c'est un modèle à Sciences Po, ce n'est pas encore un modèle absolu.

Vincent BERGER remarque qu'il a été beaucoup question de procédures. Il explique que se déroule en ce moment le processus des assises dont il est rapporteur. Tous ces sujets évoqués en présente séance – les élections des présidents, les comités de sélection – sont également au cœur des assises. Vincent BERGER dit se sentir à l'aise dans cet univers, qui lui rappelle celui des Conseils universitaires. Il considère que cette similitude est un bon signe pour Sorbonne Paris Cité, dans la mesure où les universitaires sont parfois frileux les uns vis-à-vis des autres. Pour Vincent BERGER, la question d'une culture et de valeurs communes se pose et cette question est essentielle à la dimension et aux ambitions de Sciences Po.

Michel PÉBEREAU le remercie et propose de passer au vote.

e) *Vote*

Michel PÉBEREAU rappelle la résolution sur laquelle les membres du Conseil doivent se prononcer : « *Le Conseil de direction de Sciences Po propose qu'Hervé CRÈS soit nommé directeur de l'Institut d'études politiques de Paris.* » Chacun dispose du nombre de bulletins qui correspond au nombre de procurations dont il a la charge. Le vote s'exprime par oui, non ou blanc. Michel PÉBEREAU indique que les personnes qui ne souhaitent pas participer au scrutin l'indiquent. Elles seront recensées en tant que telles.

La résolution est adoptée, par treize votes pour, douze votes blancs, trois votes contre, dont deux en faveur d'Hervé FRADET.

Michel PÉBEREAU remercie le Conseil pour sa patience. Il le prie en outre de bien vouloir lui pardonner d'avoir été un si mauvais conducteur de débat et d'avoir fait perdre du temps aux membres du Conseil. Il prie également les personnalités qui n'ont pas l'habitude de ce Conseil de bien vouloir pardonner les échanges un peu vifs qui ont pu émailler la discussion. Michel PÉBEREAU souhaite que le recteur continue de s'intéresser aux travaux de Sciences Po, et précise que sa représentante, fort assidue, est l'un des plus anciens membres de ce Conseil. Michel PÉBEREAU se réjouit aussi de la présence de Jean-François VERDIER, directeur général de la fonction publique. Il remercie les membres du Conseil pour leur participation.

Marie-Laure PERROUAULT exprime la désapprobation des élus étudiants face aux diverses interruptions d'intervention et face aux remarques qui ont perturbé ce débat. Elle aimerait rappeler qu'ils sont ici en tant qu'étudiants élus, et qu'ils portent la voix des étudiants de l'IEP pour participer à un débat constructif.

Michel PÉBEREAU répond qu'il est possible qu'il ait commis quelques erreurs dans la conduite des travaux, et prie dans ce cas Marie-Laure PERROUAULT de bien vouloir l'en excuser. En revanche, il ne lui semble pas avoir interrompu les intervenants, ni les avoir empêchés de parler. Michel PÉBEREAU fait part de son étonnement vis-à-vis de cette intervention, mais en prend note, précisant qu'il redoublera d'attention lors du prochain Conseil.

La séance est levée à 11 h 52.